



Observatoire national des Agendas 21 locaux  
et pratiques territoriales de développement durable

# Actes de l'atelier de travail

19 décembre 2006

Présentation de l'Observatoire  
et repères pour une démarche territoriale  
de développement durable



## Remerciements

Nous remercions tous les participants du premier atelier de travail et l'ensemble des partenaires de l'Observatoire, qui, par leurs expériences et par leur réflexion collective, ont permis d'enrichir le débat sur les pratiques territoriales de développement durable. C'est grâce aux échanges d'expérience, que nous construisons, ensemble, l'avenir de l'Observatoire national des agendas 21 locaux et des pratiques territoriales de développement durable.



## SOMMAIRE

<b>Edito</b> .....	3
<b>L'Observatoire national des agendas 21 locaux et des pratiques territoriales de développement durable</b> .....	4
1. Contexte et missions de l'Observatoire .....	4
2. Les acteurs de l'Observatoire .....	6
3. Les activités de l'Observatoire en 2006 .....	11
4. La banque de données <a href="http://www.dd-pratiques.org">www.dd-pratiques.org</a> .....	14
<b>L'atelier n° 1 de l'Observatoire</b> .....	20
1. Contexte .....	22
2. Quatre thématiques en débat .....	23
3. Les activités futures de l'Observatoire .....	34
<b>Annexes</b> .....	38
Annexe 1 - Liste des participants .....	38
Annexe 2 - Charte d'engagements de la banque de données .....	41

Ce document présente l'Observatoire national des agendas 21 locaux et pratiques territoriales de développement durable : son histoire, sa construction, ses partenaires, son réseau et ses activités.

Il permet également de rendre compte des échanges, partages d'expériences et débats ayant eu lieu lors du premier atelier de l'Observatoire, le 19 décembre 2006.

Cet atelier de travail a été préparé par le comité de pilotage de l'Observatoire : Association 4D, Association des maires de France, Comité 21, Ministère de l'écologie et du développement durable ; et avec la contribution de Dac Communication et ADAGE environnement pour l'animation.

Ce cahier a été rédigé par l' Association 4D  
Contact : [observatoire@association4d.org](mailto:observatoire@association4d.org)

Juin 2007

# EDITO

En 1992, à Rio, les rédacteurs de l'« Agenda 21 » ont eu une intuition exceptionnelle : le développement durable, écrivirent-ils, ne passe pas seulement par les États membres, mais aussi et beaucoup par les « gouvernements locaux ». Dix ans plus tard, à Johannesburg, les collectivités locales (les françaises en particulier) étaient bien présentes et se faisaient entendre.

Elles affirmaient fortement leur volonté de mettre sur pied leurs stratégies de développement durable, notamment sous forme d'agendas 21 locaux. Enjeu considérable, puisqu'en effet les « cercles vertueux » contribuant à surmonter les crises économiques, écologiques et sociales – sans compter les déficits de démocratie – dont nous souffrons, c'est dans les territoires qu'ils peuvent être actionnés.

En 2003, la France adopte sa Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD) et s'engage à favoriser la mise en place de 500 agendas 21 locaux d'ici 2008.

Il semble aujourd'hui essentiel, dans une phase de consolidation et de diffusion de ces démarches locales, de disposer d'un outil performant qui permette à chacun, non seulement de s'appuyer sur les expériences déjà menées ailleurs, mais de faire partager ses propres avancées, ses difficultés et ses réussites, d'échanger et de confronter les connaissances afin de construire des références pour l'action entre collectivités animées de volontés comparables à l'égard du développement durable.

C'est à ce projet d'« intelligence collective » qu'entend participer cet Observatoire national des agendas 21 locaux et des pratiques territoriales de développement durable fruit de la coopération entre l'Association 4D, l'Association des maires de France (AMF), le Comité 21 et le Ministère de l'écologie et du développement durable (MEDD).



# L'Observatoire national des agendas 21 de développement durable

## 1. CONTEXTE ET MISSIONS DE L'OBSERVATOIRE

Aujourd'hui, on recense en France environ 200 agendas 21 locaux, à toutes les échelles territoriales : départementale, régionale, intercommunale, communale... Le foisonnement et la diversité des initiatives ont fait naître au sein des collectivités animées de volontés comparables à l'égard du développement durable, un besoin d'échange, de confrontation et de construction de références pour l'action.

C'est pour répondre à ces besoins que l'Association 4D, l'Association des maires de France, le Comité 21 et le Ministère de l'écologie et du développement durable ont créé l'Observatoire national des agendas 21 locaux et pratiques territoriales de développement durable. Il se concentre sur l'action des collectivités et leur engagement en faveur du développement durable.

# locaux et des pratiques territoriales

Inauguré le 2 février 2006, cet Observatoire s'est fixé pour objectif de **créer une plateforme d'information et d'échanges** sur les pratiques territoriales de développement durable dont les principales missions sont :

- **Capitaliser et diffuser** les outils et les expériences territoriales de développement durable.
- **Mettre en réseau les acteurs** du développement durable à différentes échelles du territoire.
- **Identifier les attentes** des collectivités et tenter d'y répondre ensemble.

## **Le Rapport du Sommet mondial pour le développement durable**

est téléchargeable sur : <http://daccess-ods.un.org/TMP/4878371.html>

**L'Agenda 21 de Rio** est téléchargeable sur :

<http://www.un.org/french/events/rio92/agenda21/index.html>

**La Stratégie nationale de développement durable** est téléchargeable

sur : [http://www.ecologie.gouv.fr/article.php3?id\\_article=4177](http://www.ecologie.gouv.fr/article.php3?id_article=4177)



## 2. LES ACTEURS DE L'OBSERVATOIRE

L'Observatoire est un projet multi-partenarial regroupant de nombreux acteurs au sein d'un comité de pilotage et d'un comité de suivi et d'orientation, et dont les activités sont animées par l'Association 4D au nom du projet collectif. Les collectivités locales sont au cœur de cet Observatoire.

### 2.1. Le comité de pilotage

Le comité de pilotage a pour rôle de définir les orientations stratégiques de l'Observatoire et de suivre la mise en œuvre du programme d'activités qu'il a arrêté.

Il est composé des quatre partenaires suivants :

- **L'Association 4D** - [www.association4d.org](http://www.association4d.org)

L'Association 4 D a été créée en 1993, afin de constituer un réseau citoyen pour la promotion du développement durable. Elle favorise le partage d'information, de connaissances et d'expériences à travers la mise en réseau des différents acteurs du territoire (individus, ONG, collectivités, institutionnels...) et ce, à différentes échelles (du local à l'international).

- **L'Association des maires de France** - [www.amf.asso.fr](http://www.amf.asso.fr)

L'association des maires de France regroupe 35715 maires et présidents de communautés, en exercice, dans les communes des départements et territoires français, de métropole et d'outre-mer. Une Commission de l'environnement et du développement durable a été créée en 2002.

- **Le Comité 21** - [www.comite21.org](http://www.comite21.org)

Le Comité 21 est né en 1995 pour faire vivre en France l'Agenda 21 – programme d'actions pour le XXI<sup>e</sup> siècle. Sa mission est de favoriser l'appropriation du développement durable par tous, accompagner ses adhérents dans la mise en œuvre et les inciter à renforcer leurs engagements.

- **Le Ministère de l'écologie et du développement durable** - [www.ecologie.gouv.fr](http://www.ecologie.gouv.fr)

Au sein du Ministère de l'écologie et du développement durable, la Délégation au développement durable assure la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de la Stratégie nationale de développement durable (SNDD). Elle accompagne également les démarches développement durable de plusieurs types d'acteurs (en particulier collectivités, administrations, entreprises).

## 2.2. Le comité de suivi et d'orientation

Pendant la phase de montage de l'Observatoire, un comité de suivi et d'orientation a accompagné les quatre partenaires de l'Observatoire. Il a été force de proposition et a joué un rôle consultatif. Il devient aujourd'hui un comité-ressource pour l'Observatoire. Au-delà du suivi du projet, l'expertise de ses membres peut être sollicitée en fonction des différents temps de travail.

Il est composé :

### Des représentants de collectivités :

- Association des communautés urbaines de France (ACUF)  
[www.communautes-urbaines.com](http://www.communautes-urbaines.com)
- Assemblée des départements de France (ADF) - [www.departement.org](http://www.departement.org)
- Association des maires de grandes villes de France (AMGVF)  
[www.grandesvilles.org](http://www.grandesvilles.org)
- Association des maires, ville & banlieue de France (AMVBF)  
[www.ville-et-banlieue.org](http://www.ville-et-banlieue.org)
- Association Notre Village - [www.notrevillage.asso.fr](http://www.notrevillage.asso.fr)
- Association des petites villes de France (APVF) - [www.apvf.asso.fr](http://www.apvf.asso.fr)
- Association des Régions de France (ARF) - [www.arf.asso.fr](http://www.arf.asso.fr)
- Les Eco-Maires - [www.ecomaires.com](http://www.ecomaires.com)

### De partenaires institutionnels :

- Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME)  
[www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)
- Agence Régionale de l'Énergie et de l'Environnement - Île-de-France (ARENE)  
[www.arenidf.org](http://www.arenidf.org)
- Agence Régionale Pour l'Environnement de Midi-Pyrénées (ARPE)  
[www.arpe-mip.com](http://www.arpe-mip.com)



- Conseil national des villes (CNV) - [www.ville.gouv.fr/infos/cnv/cnv.html](http://www.ville.gouv.fr/infos/cnv/cnv.html)
- Délégation interministérielle à la ville (DIV) - [www.ville.gouv.fr](http://www.ville.gouv.fr)
- Ministère de l'équipement - [www.equipement.gouv.fr](http://www.equipement.gouv.fr)
- Réseau des agences régionales de l'énergie et de l'environnement (RARE)  
[www.rare.asso.fr](http://www.rare.asso.fr)

#### **D'associations :**

- Association pour la démocratie et l'éducation locale et sociale (ADELS)  
[www.adels.org](http://www.adels.org)
- Auxilia - [www.auxilia.asso.fr](http://www.auxilia.asso.fr)
- Centre international de ressources et d'innovation pour le développement durable (CIRIDD) - [www.ciridd.org](http://www.ciridd.org)
- Centre ressources du développement durable Nord Pas-de-Calais (CERDD)  
[www.cerdd.org](http://www.cerdd.org)
- Energie-Cités - [www.energie-cites.org](http://www.energie-cites.org)
- Entreprises Territoires et Développement (ETD)  
[www.projetdeterritoire.com](http://www.projetdeterritoire.com)

#### **Et les collectivités membres de l'Observatoire.**

Les associations d'élus ont été particulièrement actives pendant la phase de lancement du projet en incitant leurs collectivités membres à partager leurs expériences à travers la banque de données de l'Observatoire.

## 2.3. Les collectivités territoriales : au cœur du projet Observatoire

Les collectivités locales sont au cœur de l'Observatoire. Elles y partagent leurs expériences territoriales de développement durable, leurs enseignements, leurs méthodes de travail ainsi que les outils qu'elles ont pu concevoir dans ce cadre.

Nourri des apports, des réflexions et des expériences des collectivités, l'Observatoire offre également un espace pour engager des travaux collectifs de fond et de réflexion.

En 2006, plus de 200 collectivités françaises ont rejoint le réseau de l'Observatoire, et 136 d'entre elles ont partagé leur expérience territoriale de développement durable ou leur agenda 21 local, à travers la banque de données de l'Observatoire (voir la présentation de la banque de données, page 14).

### **Gwenola Stephan, chargée d'étude à l'AMF :**

« La création d'un Observatoire partenarial avec l'Association 4D, le Comité 21, et le MEDD est apparue d'emblée à l'AMF comme une initiative très intéressante.

En faisant "remonter" du terrain les démarches entreprises par les collectivités locales en faveur du développement durable, cet Observatoire offrait l'opportunité de répondre aux besoins d'échanges et de retours d'expériences dans ce domaine, fréquemment exprimés par les maires. Il semblait très utile de fournir aux collectivités un lieu de discussion au sein duquel elles pourraient de manière informelle expliquer leurs expériences, faire connaître et partager leurs outils, leurs difficultés, et informer les autres collectivités sur ce qu'elles ont mis en place. »



## Les réseaux régionaux

Aujourd'hui, un certain nombre d'observatoires régionaux et de lieux de capitalisation sur les pratiques territoriales de développement durable existent. Quel est donc le lien de l'Observatoire avec ces réseaux régionaux ?

**Antoine Charlot, responsable du programme**

« Territoires durables » au Comité 21 :

« Actuellement, nous cherchons à associer l'ensemble de ces réseaux régionaux à l'Observatoire. Celui-ci n'a pas pour but de rajouter un outil à ceux déjà existants mais plutôt de **rassembler les forces de ces initiatives territoriales**. Ces réseaux sont souvent plus à même d'identifier les expériences innovantes et intéressantes à mutualiser au sein de l'Observatoire. C'est une coopération qui est en train de s'engager. »

**Sophie Tolachides, déléguée générale de l'Association 4D**

« Il y existe aujourd'hui des réseaux régionaux très actifs, qui ont leur propre "vie". La question qui se pose est : quelles sont les articulations à trouver et qui pourraient permettre de **dégager des travaux communs** entre ces réseaux régionaux et l'Observatoire national des agendas 21 locaux et pratiques territoriales de développement durable ? »

### 3. LES ACTIVITÉS DE L'OBSERVATOIRE EN 2006

Afin de répondre pleinement à sa mission de mise à disposition d'informations sur les démarches territoriales de développement durable, l'Observatoire a, dès son lancement, opté pour la réalisation d'une banque de données des agendas 21 locaux, des pratiques et projets territoriaux de développement durable (voir la présentation de la banque de données, page 14). Cette banque de données, accessible en ligne sur le site [www.dd-pratiques.org](http://www.dd-pratiques.org) depuis le mois d'octobre 2006, est animée par l'Association 4D au nom du projet collectif.

La banque de données constitue un outil de capitalisation et d'échanges pour les collectivités locales, auxquelles l'Observatoire souhaite offrir la possibilité d'enrichir leur stratégie de développement durable et de valoriser leurs initiatives. Par ailleurs, la banque de données permet à un large public d'accéder à de l'information sur les projets locaux de développement durable.

La banque de données a rassemblé en 2006 136 fiches de collectivités locales. Les fiches ont été construites à partir d'un questionnaire très complet renseigné directement par les collectivités. Cet outil est enrichi régulièrement par de nouvelles expériences. L'objectif est de dresser, à terme, un panorama exhaustif des agendas 21 locaux et des politiques territoriales de développement durable, menés aujourd'hui en France.

Par ailleurs, l'Observatoire a intégré un autre outil informatique, le site portail [www.agenda21france.org](http://www.agenda21france.org), animé par le Comité 21. Ce site recense plus de 200 démarches d'agendas 21, du local au régional, sous forme de fiches synthétiques rédigées par le Comité 21.

La banque de données, comme le site portail, s'articulent avec le cadre de référence national des projets territoriaux de développement durable et agendas 21 locaux, et prendront en compte les résultats de l'appel à reconnaissance national.



## **Le cadre de référence**

*Disponible sur :* [www.ecologie.gouv.fr/-Cadre-de-referance-.html](http://www.ecologie.gouv.fr/-Cadre-de-referance-.html)

En 2006, la Délégation au développement durable du Ministère de l'écologie et du développement durable a piloté, au sein du comité national des agendas 21, (composé de plus de 40 acteurs), la rédaction d'un cadre de référence national des projets territoriaux de développement durable et agendas 21 locaux.

### **Ce cadre de référence vise cinq finalités :**

1. la lutte contre le changement climatique ;
2. la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources ;
3. la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ;
4. l'épanouissement de tous les êtres humains ;
5. une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Le cadre de référence retient également cinq éléments déterminants d'une démarche de développement durable :

1. la participation des acteurs ;
2. l'organisation du pilotage ;
3. la transversalité ;
4. l'évaluation ;
5. une stratégie d'amélioration continue.

## **L'appel à reconnaissance**

*Pour plus d'informations :*

<http://www.ecologie.gouv.fr/Agendas-21-locaux-Resultats-du.html>

Nelly Olin, Ministre de l'écologie et du développement durable a lancé le 13 juillet 2006 un « appel à reconnaissance » des projets territoriaux de développement durable auprès des collectivités locales françaises.

Dans cette première session expérimentale, une cinquantaine de projets ont été présentés et 32 ont été reconnus au titre de la SNDD, selon les 10 critères d'évaluation ci-dessus.

Pour les collectivités, la reconnaissance valorise les efforts fournis et la démarche choisie. C'est un encouragement à poursuivre leur engagement en faveur du développement durable. Cette reconnaissance permet également de donner une meilleure visibilité, hors de nos frontières, à l'implication des collectivités françaises en matière de développement durable.

## Les grandes étapes de l'Observatoire en 2006

### 2 février 2006

Inauguration de l'Observatoire national des agendas 21 locaux et pratiques territoriales de développement durable à Paris en présence des partenaires. Michel Mousel, Président de l'Association 4D ; Bernard Brillet, Directeur adjoint du Cabinet de Nelly Olin, Ministre de l'écologie et du développement durable ; Antoine charlot, responsable du programme « Territoires durables » au Comité 21 et Guillaume Duparay, responsable du département environnement et développement durable de l'Association des maires de France. À cette occasion, le questionnaire informatique visant à alimenter la banque de données a été mis en ligne.

### Février-octobre 2006

Alimentation volontaire des fiches d'expérience par les collectivités locales françaises sur leur agenda 21 local ou projet territorial de développement durable.

### 13 octobre 2006

Organisation d'un atelier dans le cadre de la mise en ligne de la banque de données, sur le site [www.dd-pratiques.org](http://www.dd-pratiques.org), lors des Assises nationales de développement durable à Nantes. Cet atelier a été l'occasion d'échanger autour d'expériences de collectivités du réseau de l'Observatoire (Villes d'Auxerre et de Nantes, Conseils généraux du Val-de-Marne et de l'Essonne).

### 19 décembre 2006

Organisation du premier atelier de travail de l'Observatoire à Saint-Denis (93). Cet atelier a constitué un temps d'échanges pour les membres du réseau de l'Observatoire.



#### 4. LA BANQUE DE DONNÉES [www.dd-pratiques.org](http://www.dd-pratiques.org)

La banque de données est le premier outil collectif de l'Observatoire national des agendas 21 locaux et pratiques territoriales de développement durable, au service du partage et de l'échange d'expériences.

C'est pourquoi les partenaires de l'Observatoire ont confié aux collectivités volontaires le soin de remplir elles-mêmes le questionnaire et ont décidé de faire figurer l'intégralité de ces informations dans la banque de données.

La banque de données donne accès à :

- un panorama national des agendas 21 locaux et des projets territoriaux de développement durable ;
- une approche comparative des expériences pour la construction d'outils méthodologiques ;
- un réseau de contacts entre les collectivités et les partenaires du projet ;
- des documents en ligne sur les initiatives entreprises par les collectivités.

## 4.1. Méthode de construction de la banque de données

The screenshot shows a web interface for a database search. At the top, there is a navigation bar with the following links: Accueil, Aide à la recherche, Poser une question, Signaler un problème technique, and Démarches. Below this, the page title is 'Banque de données des Agendas 21 locaux et des pratiques territoriales de développement durable'. The main content area is divided into several sections:

- Profile:** A section for 'Bertram' with a link to 'Voir ma fiche' and a note 'Vous pouvez consulter les 137 fiches d'expériences de collectivités territoriales en utilisant les moteurs de recherche'.
- Recherche guidée:** A section with a dropdown for 'Choisissez un type de collectivité', a checkbox 'Je recherche uniquement les démarches "Agenda 21 local"', and dropdowns for 'Ile-de-France' and 'Choisir un département'. Below this is a dropdown for 'TRANSPORTS, DÉPLACEMENTS ET INFRASTRUCTURES' and a text input for 'Offre de transports adaptée' with a 'Rechercher' button.
- Rechercher une collectivité:** A section with a text input field and a 'Rechercher' button.
- Recherche libre:** A section with a text input field and a 'Rechercher' button.

Chaque fiche d'expérience contient des informations détaillées sur :

- l'historique, l'état d'avancement et la démarche de projet de la collectivité ;
- l'organisation interne de la collectivité ;
- les partenariats engagés, les leviers pour l'action et les obstacles rencontrés ;
- les processus de participation et de suivi ;
- les actions concrètes mises en œuvre etc.

La structuration des fiches s'articule avec le cadre de référence national des projets territoriaux de développement durable et agendas 21 locaux.

Sur la page d'accueil de la banque de données, des moteurs de recherche par type de collectivité et par thématique permettent d'accéder facilement à l'information recherchée.



Afin que sa fiche soit publiée, chaque collectivité doit remplir les conditions suivantes :

- être engagée dans un projet territorial transversal de développement durable (agenda 21 local ou non) ;
- fournir les coordonnées d'une personne contact capable de renseigner sur le projet ;
- mettre à disposition au moins un document de présentation du projet, une page du site Internet dédiée à la démarche ou un calendrier d'actions.

Les fiches ne sont mises en ligne au sein de la banque de données qu'après une co-validation systématique des données par la collectivité et l'animateur de la banque de données.

Les collectivités territoriales qui remplissent une fiche d'expérience, acceptent une charte (voir Annexe 2, page 41) par laquelle elles s'engagent à favoriser l'échange d'informations, la mise en réseau de leurs expériences en matière de développement durable avec les structures et personnes consultant la banque de données.

**Banque de données des Agendas 21 locaux et des pratiques territoriales de développement durable**

Accueil Aide à la recherche Pour vos questions Réguler un problème technique Déconnexion

Pour naviguer dans la fiche, utilisez les 5 onglets ci-dessous.  
Date d'actualisation de la fiche : 01-2006

→ **Communauté Urbaine de Lyon** [Imprimer cette page] [Imprimer tout]

**A. Identité et contact de la Collectivité**

**1. Identité de la Collectivité**

Nom	Communauté Urbaine de Lyon
Type de collectivité ou de groupement	Communauté urbaine
Nombre d'habitants	120000
Adresse	20 rue de la
Code postal	69000
Ville	LYON
Site Internet	www.grandlyon.com

**2. Liens utiles et documents téléchargeables**

Infos et liens

- Page Internet du Grand Lyon sur le développement durable et l'Agenda 21
- Projet Lyon-Croissance
- Grand projet de Ville Lyon-La Douille

Documents téléchargeables

- Programme Concerto-Renaissance : L'habitat durable au coeur de Lyon Croissance PDF (2,8 Mo)

**3. Personne responsable**

Nom	MARIJLE
Prénoms	Nath
Titre et Fonction	Responsable Mission Agenda 21
Téléphone	04 78 61 40 33
Email	emarijle@grandlyon.org

Liens vers le page de site Internet 0600 67421 et le développement durable www.grandlyon.com/developpement-durable-1300-6.html

## 4.2. Actualisation de la banque de données

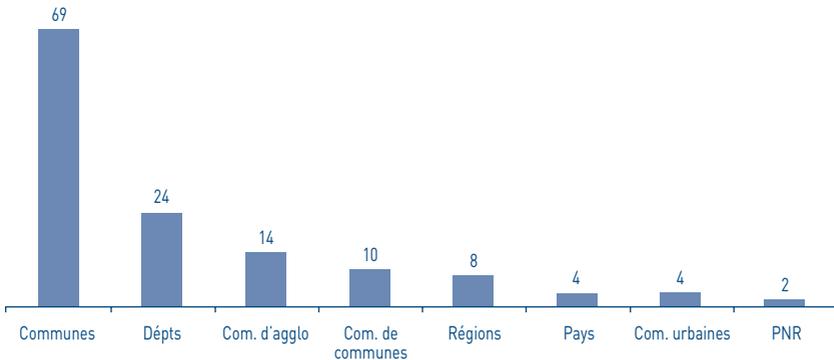
La banque de données est un outil dynamique et vise à prendre en considération l'évolution des projets au cours du temps. À cet effet, le questionnaire est remis en ligne deux fois par an pendant une période de trois mois (en début et fin d'année) afin de recenser de nouvelles expériences et d'actualiser les fiches existantes.

## 4.3. Les premiers retours de la banque de données en 2006

Entre février et octobre 2006, 274 collectivités se sont connectées au site de la banque de données. 136 d'entre elles avaient une démarche suffisamment avancée et ont donc pu publier une fiche d'expérience ; 138 autres ont une fiche en attente de publication.

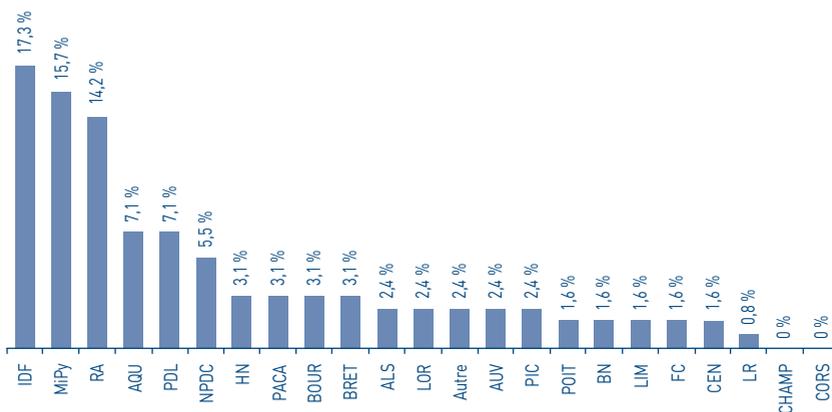
### ■ Quelles sont les collectivités inscrites dans la banque de données ?

#### Types de collectivités recensées dans la banque de données



*Au regard des 136 fiches d'expériences, 20 % des Conseils généraux et 30 % des Conseils régionaux français sont engagés dans une démarche de développement durable.*

## Répartition régionale des initiatives recensées dans la banque de données



*Près de la moitié des initiatives recensées sont localisées dans les régions Île-de-France, Rhône-Alpes et Midi-Pyrénées. Viennent ensuite les régions Aquitaine, Pays de La Loire et Nord-Pas-de-Calais.*

Sur l'ensemble des fiches en ligne, **environ la moitié des collectivités en sont au stade de la mise en œuvre de leur plan d'action.**

**116 sont des collectivités ayant délibéré un agenda 21 local**, les 20 autres étant engagées dans un autre type de projet territorial de développement durable (charte pour le développement durable, plan climat...).

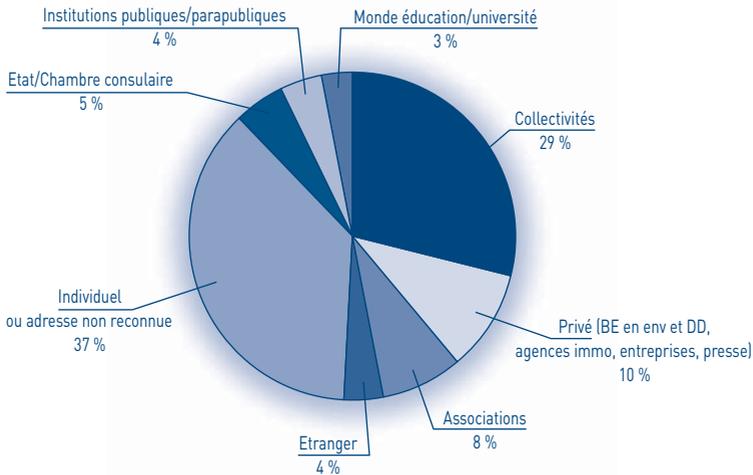
### ■ Qui consulte la banque de données ?

Depuis la mise en ligne de la banque de données, le 13 octobre 2006, plus de 4 000 visites ont été comptabilisées avec une moyenne d'environ 70 visites par jour.

La banque de données est accessible à tous après inscription libre en ligne et remise d'identifiants de connexion. D'ici fin 2007, la banque de données sera accessible à tous, sans inscription préalable.

Ainsi, déjà 1 530 personnes se sont inscrites sur le site [www.dd-pratiques.org](http://www.dd-pratiques.org) et peuvent grâce à leurs identifiants consulter l'intégralité des fiches d'expériences. On constate que le public des visiteurs est très varié.

La typologie de la consultation est la suivante :



Statistiques calculées à partir d'un échantillon aléatoire de 500 visiteurs.

Un tiers des consultations provient des collectivités. Le partage d'expérience constitue donc une des premières fonctions de la banque de données.

Presque 5 % des visites proviennent de pays étrangers : Allemagne, Belgique, Brésil, Canada, Espagne, États-Unis, Grande-Bretagne, Italie, Luxembourg, Maroc, Pologne, Polynésie française, Suisse.

Cet outil permet ainsi d'accroître la visibilité des expériences françaises à l'extérieur de nos frontières.



# L'atelier n° 1 de l'Observatoire

La mise en place de projets territoriaux de développement durable est un moyen pour les collectivités, de répondre :

- aux objectifs de l'Agenda 21 issu de la Conférence de Rio de 1992 ;
- aux besoins et aux attentes des populations locales.

En France, la mise en œuvre de tels projets par les collectivités est volontaire et ressort d'un engagement politique fort.

Qu'il s'agisse d'agendas 21 locaux, de chartes de développement durable, de projets de territoires, l'ensemble de ces projets s'inscrit dans une même démarche : l'élaboration d'un diagnostic du territoire partagé par l'ensemble des acteurs locaux et la définition, sur cette base, d'un programme d'actions.

Autant que le contenu des programmes qui vise à concrétiser à l'échelle locale des objectifs fixés à Rio, c'est aussi la démarche engagée pour leur mise en œuvre qui est novatrice. Elle est partagée, transversale et permet d'élaborer un projet d'avenir concerté pour le territoire concerné.

Ces démarches novatrices peuvent questionner : comment agir pour engager le territoire dans un nouveau mode de développement ? Comment construire dans le temps et la durée un projet territorial de développement durable ?

Novice ou pionnière du développement durable, chaque collectivité avance à son rythme pour intégrer le développement durable dans ses orientations et stratégies d'actions.

**Alors, c'est dans un esprit de dialogue entre acteurs du territoire et d'échange entre collectivités locales, que l'Observatoire national des agendas 21 locaux et pratiques territoriales de développement durable a organisé le 19 décembre 2006, son premier atelier de travail.**

Cet atelier s'est donné pour objectif d'être, à travers un partage de questionnements, d'attentes et de besoins, un lieu d'un « apprentissage collectif » pour définir conjointement, partenaires et acteurs du réseau de l'Observatoire, les orientations et les futurs travaux du projet.



## Observatoire national des Agendas 21 locaux et des pratiques territoriales de développement durable

### Programme du premier Atelier de travail

Mardi 19 décembre 2006

9 h 30 - 10 h 00	Accueil-Café
10 h 00 - 11 h 15	Présentation de l'Observatoire par les partenaires et premiers retours sur l'utilisation de la banque de données Association 4D, Comité 21, MEDD et AMF
11 h 30 - 14 h 30	Echanges d'expériences : les « têtes à têtes »
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Temps d'échanges en binôme par tranche de 15 minutes afin de confronter les expériences, échanger, se questionner, tirer des enseignements</li> </ul>
12 h 30 - 14 h 00	Pause déjeuner
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en commun des échanges</li> </ul>
15 h 15 - 16 h 45	Débat autour des attentes et des besoins pour contribuer à la définition du programme de travail de l'Observatoire
16 h 45 - 17 h 00	Conclusions et perspectives pour les futurs ateliers

*L'animation de la journée est assurée par Gilles Vrain (Agenda DAC) et Dominique Leguy (ADAGE Environnement).*

Cet atelier est organisé par les partenaires de l'Observatoire :



Contact pour plus d'informations  
Charlotte Renard : [crenard@association4d.org](mailto:crenard@association4d.org) - Tél. : 01 44 64 75 02

L'atelier se déroule à Eurosites  
144, avenue du Président Wilson - 93210 La Plaine Saint-Denis



## 1. CONTEXTE

Ce premier atelier de travail a réuni les acteurs ayant participé à la construction de l'Observatoire, à savoir, les chargés de mission qui ont rempli une fiche d'expérience et les membres du comité de suivi et d'orientation.

Cet atelier s'est déroulé **le mardi 19 décembre 2006**, à Saint-Denis et a réuni 45 participants (voir Annexe 1, Liste des participants).

- 29 chargés de mission de collectivités territoriales
  - 14 représentants de communes
  - 6 représentants d'intercommunalités
  - 7 représentants de départements
  - 2 représentants de régions
- 7 membres du comité de suivi et d'orientation (Ministère de l'Équipement, ETD, CIRIDD, ARENE Île-de-France, Association « Notre Village Terre d'Avenir », Délégation interministérielle à la ville)
- 7 membres du comité de pilotage (Association 4D, AMF, Comité 21, MEDD)
- 2 animateurs (l'animation a été assurée par Dac Communication et ADAGE environnement)

Cet atelier a permis de :

- constituer un premier temps d'échanges entre chargés de mission des collectivités et membres du comité de suivi et d'orientation sur des thématiques de fond.
- définir les futurs travaux de l'Observatoire et les attentes des collectivités en la matière.

## 2. QUATRE THÉMATIQUES EN DÉBAT

Les temps d'échanges ont été construits autour de quatre thématiques de travail :

Thématique 1 : **Organisation interne et mobilisation des agents et des élus**

Thématique 2 : **Outils de la concertation avec la population**

Thématique 3 : **Partenariat dans la démarche développement durable**

Thématique 4 : **Outils et conditions d'évaluation**

Ces échanges se sont déroulés en « tête-à-tête ». Cette forme originale de débat a permis à chaque participant de s'exprimer successivement sur ces quatre thématiques, de partager ses points de vue, ses questionnements, ses recommandations et/ou les obstacles rencontrés.

### Règles du jeu des « tête-à-tête »

- Chaque binôme échange 15 minutes sur chacune des quatre thématiques ci-dessus.
- Pendant ce temps d'échange, le binôme doit dégager une ou deux recommandations et/ou point de vigilance au regard de sa propre expérience.
- Les binômes sont modifiés de manière aléatoire tous les quart d'heure afin que chacun puisse échanger avec des personnes différentes.

La parole des acteurs recueillie lors de ces « tête-à-tête » est synthétisée dans les paragraphes qui suivent sous forme d'une série de questionnements, auxquels répondent des recommandations (+) et des points de vigilance (!).



## Thématique 1 Organisation du pilotage et mobilisation des agents et des élus

Au sein de la collectivité, l'organisation du pilotage du projet de développement durable reflète l'engagement de cette dernière en faveur d'un véritable changement des « modes de penser et de faire ». Le pilotage traduit l'importance de la mobilisation de l'ensemble de la collectivité autour d'un même projet.

L'organisation du pilotage pose la question suivante : comment insuffler et mettre en application le développement durable à tous les échelons de la collectivité pour la réalisation d'un agenda 21 local ou d'un projet territorial de développement durable ?

### Le pilotage du projet

Quelle place et quel rôle ont les élus dans le portage de la démarche par rapport aux services techniques de la collectivité ?

- + : Le pilotage politique doit être assuré au plus haut niveau : par le Maire ou le Président de la collectivité.
- + : Le responsable politique de la démarche de développement durable doit être clairement défini ainsi que la composition des instances (comité de pilotage, comité technique, comité de suivi...).
- + : Le binôme agents/élus doit être renforcé dans le pilotage du projet.
- ! : Il faut réussir à pérenniser le pilotage politique au-delà des changements des équipes politiques et des échéances électorales.

Quels sont la position et les moyens de la mission agenda 21 ou développement durable au sein de la collectivité ?

- + : Il est préférable de rattacher la mission agenda 21 ou développement durable le plus haut possible dans la hiérarchie de la collectivité.
- + : La mission agenda 21 ou développement durable doit assurer une position transversale par rapport aux autres services de la collectivité.
- + : La légitimité de la mission agenda 21 ou développement durable doit être reconnue par l'ensemble des services de la collectivité.

## L'implication des élus et des agents territoriaux

### Comment et avec quels outils informer et sensibiliser les agents et élus au développement durable ?

- + : La collectivité doit être exemplaire dans ses actions en faveur du développement durable.
- + : Diffuser une information générale pour l'ensemble des acteurs de la collectivité sur le développement durable, des enjeux planétaires à son application locale, est un préalable indispensable.
- + : Il faut diffuser une information accessible, compréhensible par toutes les catégories d'agents (cadres, techniciens, agents de services...) mais également par les élus politiques.

► **Exemple** : la ville d'Angers a organisé une journée de communication sur le développement durable à destination de tout son personnel. Chaque service a présenté sous forme de panneaux les actions en matière de développement durable mises en œuvre en fonction de son champ de compétence.

- + : Un kit de formation sur le développement durable à destination des agents et des élus devrait être mis à disposition dans chaque collectivité.
- ! : Il est difficile de créer une culture commune autour du développement durable au sein de la collectivité.

### Comment impliquer la diversité des agents d'une collectivité dans le projet de développement durable ?

- + : Il faut s'appuyer sur les agents motivés et volontaires, pour mobiliser l'ensemble des agents sur le projet de développement durable de la collectivité.
- + : Une réflexion sur l'appropriation du développement durable dans chaque corps de métier est à mener.

► **Exemple** : la ville d'Echirolles a élaboré un référentiel métier, recensant des actions à mettre en place dans chaque service de la collectivité pour l'application du développement durable.



## Comment passer d'une mission d'information au développement durable à une implication pérenne des agents dans le projet territorial de développement durable ?

- + : Il est important de valoriser le rôle des référents agenda 21 ou développement durable dans chaque service de la collectivité.
- + : La réalisation de projets démonstratifs et exemplaires est un des moteurs de réussite et de motivation pour les agents et les élus.
- + : L'élaboration d'outils de suivi et d'évaluation des projets de développement durable est indispensable.
- + : Chaque service doit se sentir responsable de la mise en œuvre du projet de développement durable.
- ! : Il est difficile de créer des réseaux internes, des lieux de rencontre entre les agents de la collectivité sur le développement durable.

## **Thématique 2** Les outils de la concertation de la population

La concertation vise à associer de manière active, à travers des débats, des échanges, et des confrontations, le plus grand nombre d'acteurs du territoire à l'élaboration d'un projet. Ce passage obligé par le dialogue pour l'élaboration d'un agenda 21 local ou d'un projet de développement durable semble acquis.

Cependant, même si beaucoup de collectivités se sont déjà confrontées à sa mise en application, des interrogations demeurent : comment faire de la concertation une démarche efficiente au profit du projet territorial de développement durable ? Comment mobiliser davantage la population ? Comment impliquer, dans un même temps, les différents publics ?

## Les acteurs à la concertation

### Comment améliorer la participation de la population ?

- + : Il faut créer des espaces et des temps ouverts à tous.
- + : Les espaces et temps de concertation doivent être adaptés au contexte local et à l'échelle territoriale (type de population et répartition territoriale).
- + : Les appels à la concertation doivent être adaptés aux différents publics.
- + : Il faut rester vigilant au renouvellement du public participant aux temps de concertation et rester attentif au public jeune.
- ! : Une sollicitation trop fréquente de la population est susceptible de créer un effet de lassitude.

### Comment appréhender la représentativité des acteurs dans l'arène de concertation ?

- + : La concertation invite à respecter les apports et les positions de chacun.
- ▶ *Exemple* : la Communauté d'agglomération de Plaine Commune a instauré un forum communautaire des associations environnementales qui est un lieu de dialogue avec les élus. Les associations disposent d'un espace pour faire part de leurs priorités et participent de manière active à la mise en œuvre d'actions dans le cadre du Plan communautaire de l'environnement.
- + : Il faut favoriser un équilibre entre les différents points de vue.
  - + : Il est important d'associer les élus dans les différents temps de la concertation.
  - + : Il faut prendre en compte le décalage entre les préoccupations des habitants et celles des élus.
  - + : Il faut tenir compte des différences d'expertises et des tensions sous-jacentes entre les différents acteurs.



## Les étapes de la concertation

### Comment valoriser les différents temps de la concertation dans le projet de développement durable ?

- + : La concertation doit être valorisée par des bilans et des suivis.
- + : Il faut rendre compte des temps de concertation : contenu, quantité, qualité des participants, résultats et perspectives...
- + : La mobilisation et la concertation de la population doivent être pérennisées.
- + : La démarche de concertation doit avoir lieu à chaque étape du projet territorial de développement durable.
- ! : La mise en œuvre d'une démarche de concertation demande du temps.
- ! : La concertation ne doit pas être un outil marketing pour le projet territorial de développement durable.

### Quels sont les outils à développer et les moyens à mettre en œuvre pour une concertation réussie ?

- + : Il est nécessaire au préalable de sensibiliser et de former à la concertation, tant les acteurs internes à la collectivité que les acteurs externes.

► **Exemple** : la ville de Rillieux-la-Pape a organisé un stand sur le développement durable et son agenda 21 local sur le marché afin de sensibiliser largement les citoyens.

- + : Il est intéressant que les différents types d'acteurs soient représentés.
- + : Les règles du jeu de la concertation doivent être définies de manière claire.
- + : Il faut formaliser un document rédigé autour de la concertation.
- + : Les formes de concertation sont à diversifier : ateliers, réunions, forums virtuels...
- + : Utiliser les lieux de concertation déjà existants permet de rassembler plus facilement les différents acteurs.
- + : La collectivité doit informer, sensibiliser, interpeller la population dans sa vie quotidienne, promouvoir le changement des comportements et des modes de consommation.
- + : Un langage commun autour du développement durable et du projet est un pré-requis indispensable pour mettre en place une discussion autour du projet.

### Thématique 3 Partenariats dans la démarche de développement durable

La diversité des domaines abordés par un projet territorial de développement durable appelle la collectivité à intégrer la pluralité des acteurs du territoire et de leurs points de vue pour un partage des décisions et la mise en œuvre des actions.

La construction de partenariats pose les questions suivantes : qui inscrire comme partenaires ? Comment faire vivre ce réseau partenarial ? Comment participer de manière pérenne à la conduite du projet de développement durable ?

#### La définition du réseau partenarial

Comment identifier les différents acteurs (associatifs, institutionnels, privés) à intégrer dans un partenariat ?

- + : Il faut commencer par créer un partenariat entre les services internes.
- + : Les partenaires des différents niveaux territoriaux doivent être pris en compte.
- + : Il est nécessaire de capitaliser et de travailler avec les réseaux d'acteurs régionaux et nationaux existants.

Tous les partenaires identifiés sont-ils à impliquer dans la démarche de développement durable d'un territoire ?

- + : Le partenariat doit être construit sur la représentativité des acteurs du territoire.
- + : Les partenaires doivent être représentatifs des différentes dimensions du développement durable (économique, sociale, environnementale).
- + : Il faut tenter d'équilibrer le partage des rôles entre public et privé, technique et politique.

Deux positions sur le choix des partenaires à impliquer :

- + : Préférer un choix le plus large possible des partenaires à impliquer dans la démarche de développement durable.



**+** : Effectuer un choix précis, ciblé et complémentaire des partenaires à impliquer.

► **Exemple** : le Conseil général du Finistère, après un recensement exhaustif de tous les partenaires du territoire (1 200 au final), a opté pour la création de collèges de partenaires. Ces collèges ont été consultés sur le diagnostic et participent aux ateliers de concertation. Ils doivent ensuite restituer et rendre compte des échanges ayant lieu dans ces instances.

**!** : Le nombre de partenaires doit être limité pour plus de lisibilité.

### Le fonctionnement du réseau partenarial

#### Comment mobiliser les partenaires pour qu'ils s'investissent dans la démarche de développement durable ?

- +** : Il est important de définir un langage et des objectifs communs à tous les partenaires autour du projet de développement durable.
- +** : Il est préférable de s'appuyer en premier sur les structures partenariales existantes plutôt que de créer de nouvelles instances.
- +** : Le suivi et l'évaluation de la démarche de développement durable doivent être partagés avec l'ensemble des partenaires.
- +** : Il faut créer des partenariats souples et légers qui puissent être également le lieu d'expérimentations de nouvelles formes partenariales.
- +** : Il faut responsabiliser les parties prenantes du projet de développement durable.
- !** : Il faut être vigilant aux risques de conflits et de concurrence potentiels entre les différents partenaires.

#### Comment rendre efficace et pérenne le travail des partenaires ?

- +** : Les règles du partenariat doivent être claires. Le rôle de chaque partenaire doit être défini en amont de la procédure du projet de développement durable.
- +** : Afin de pérenniser le partenariat dans le temps, il est nécessaire d'aller au-delà des personnes impliquées comme partenaires.
- +** : Il est nécessaire de formaliser et de matérialiser la relation partenariale (sous la forme d'une charte d'engagement par exemple...)

## Thématique 4 Outils et conditions d'évaluation

L'évaluation d'un projet de développement durable est perçue comme un moyen de suivre les objectifs et les actions fixés. Elle assure également une fonction de communication et de partage, en interne comme en externe, de la stratégie locale de développement durable.

À ce jour, peu de collectivités ont engagé une réflexion aboutie en matière d'évaluation ; on ne compte d'ailleurs encore que très peu d'outils formalisés. Il existe donc un réel besoin de modèles, de référentiels, d'indicateurs.

La mise en place d'une procédure d'évaluation interpelle les acteurs du développement durable : quels sont les objectifs à atteindre ? A quelle étape du projet intervient-elle ? A qui s'adresse cette évaluation ? Quels sont les acteurs à mobiliser ? Comment construire l'évaluation ? Avec quels outils ? ...

### Les objectifs de l'évaluation

Quel est l'objectif de l'évaluation dans une démarche territoriale de développement durable ?

- + : L'évaluation permet de réorienter, si nécessaire, les objectifs initiaux du projet.
- + : L'évaluation doit être perçue comme une stratégie d'amélioration continue, de piste de progression pour le projet.
- + : Une acculturation à l'évaluation est nécessaire afin qu'elle ne soit pas perçue sous l'angle de la sanction.
- + : Il est important que l'évaluation soit prise en compte dès le début de la démarche afin de définir clairement son objectif. Elle doit être transversale au projet et aux actions mises en œuvre.
- ! : L'évaluation n'a pas pour objectif de comparer des territoires.



À qui s'adresse l'évaluation d'un projet territorial de développement durable ? À la collectivité (agents et élus), aux acteurs externes (habitants, acteurs socio-économiques, acteurs institutionnels) ?

- + : En interne, l'évaluation ne présente pas le même intérêt pour les élus et les techniciens. Deux niveaux d'évaluation sont à prévoir : une évaluation à l'échelle macro portant sur les objectifs globaux de la stratégie du projet territorial de développement durable, et une évaluation à l'échelle micro, pour assurer le suivi de la mise en œuvre des actions.
- + : L'évaluation doit être valorisée et communiquée, c'est-à-dire compréhensible par tous les acteurs, dans un souci de partage de l'information.

### Les acteurs de l'évaluation

Qui pilote l'évaluation d'un projet territorial de développement durable ? Quel type d'évaluation instaurer : auto-évaluation par la collectivité, appel à un expert externe, évaluation partagée... ?

- + : L'évaluation doit être partagée par l'ensemble des acteurs du territoire.
- + : L'évaluation repose sur un partage des responsabilités entre l'ensemble des acteurs. Elle ne vise pas à évaluer un type d'acteur ou de service mais un projet dans sa globalité.
- ! : Il ne faut pas oublier les partenaires extérieurs à la collectivité dans la construction du système d'évaluation

Quels sont le rôle et la légitimité de chaque acteur, des élus aux habitants, vis-à-vis de l'évaluation d'un projet territorial de développement durable ?

- + : L'évaluation doit reposer sur une forte volonté politique. Les élus doivent être convaincus, doivent valider et s'approprier l'idée d'évaluation.
- + : Les habitants doivent être impliqués.

► **Exemple** : la ville d'Echirolles a construit une méthode d'évaluation de son agenda 21 entièrement participative. Les indicateurs ont été construits avec les habitants, les acteurs du territoire, agents et élus de la collectivité ainsi que des personnes ressources lors de Forums.

## La méthode de l'évaluation

### Comment s'organise la construction de l'évaluation dans le temps et dans l'espace territorial ?

- + : L'évaluation doit être définie très en amont dans le processus d'élaboration du projet.
- + : L'évaluation doit être permanente tout au long de la démarche, l'importance doit être mise sur sa pérennité.
- + : L'évaluation du projet territorial de développement durable doit s'articuler avec celles des autres politiques publiques.
- + : Il faut savoir prendre le temps de construire la démarche d'évaluation et avancer prudemment.
- ! : Il faut faire attention à l'articulation des temps politiques de mandature et des temps d'évaluation.

## Les outils de l'évaluation

### Comment choisir et définir le système d'évaluation ? S'appuie-t-on sur des outils déjà existants ou en construit-on de nouveaux ?

- + : Il faut généraliser les méthodes d'évaluation fonctionnelles : bilan carbone, empreinte écologique...

Deux points de vue sur le choix du système d'indicateurs :

- + : Le système d'indicateurs doit être spécifique à chaque collectivité, appelant à une construction personnalisée.
- + : Le système d'indicateurs s'appuie sur un référentiel unique d'indicateurs communs déjà existants.

### Quels sont les types d'indicateurs à construire ? Quantitatifs ou qualitatifs ? Spécifiques à chaque action ou synthétiques au programme d'actions ?

- + : Un indicateur doit être simple et pédagogique.
- + : Le nombre d'indicateurs ne doit pas être trop important pour ne pas perdre en clarté et en lisibilité.
- + : Pour construire un indicateur, il faut savoir au préalable si les données sont accessibles et qui les possède.



### 3. LES ACTIVITÉS FUTURES DE L'OBSERVATOIRE

#### ■ Les attentes des collectivités par rapport à l'Observatoire

Les partenaires de l'Observatoire ont souhaité rassembler les premiers acteurs du projet (collectivités recensées dans la banque de données, comité de suivi et d'orientation) pour réfléchir conjointement au développement des activités de l'Observatoire.

Chacun a pu, par différents procédés, exprimer et **faire part de ses attentes, interrogations, conseils et suggestions** par rapport aux activités futures de l'Observatoire.



Les propos recueillis ci-dessous émanent des propositions faites en amont et pendant l'atelier de travail du 19 décembre 2006.

## **Échanges d'expériences**

- **Organiser des ateliers, des rencontres** entre collectivités à l'image de la journée d'atelier n° 1 ; de manière régulière (une fois par trimestre) mais en évitant l'écueil de retrouver toujours les mêmes personnes.
- **Organiser des débats** faisant intervenir des experts, des universitaires, des politiques...

## **Mise en réseau des acteurs du développement durable**

- **Créer un forum de discussion** qui permette d'échanger entre techniciens des collectivités.
- **Valoriser les réseaux régionaux** et s'articuler avec eux.
- **Organiser des rencontres avec d'autres villes européennes/francophones** et indiquer les liens vers d'autres sites francophones.

## **Capitalisation d'outils méthodologiques**

- **Centraliser, mutualiser les outils méthodologiques** existants et ayant fait leur preuve dans le cadre de la mise en œuvre de projet de développement durable.
- **Mettre à disposition des exemples de démarches ou des documents types** : cahiers des charges d'agendas 21 locaux, chartes scolaires, ou guides des achats éco-responsables.
- **Classer les outils existants en fonction du public** : habitants, élus, acteurs économiques...
- **Proposer une grille d'indicateurs sur le développement durable** transposable et adaptée aux différentes tailles des collectivités.



## **Des thématiques à aborder**

- Prioriser les thèmes de travail suivants : l'évaluation et le suivi des projets territoriaux de développement durable, la participation des acteurs, et le management d'un agenda 21.
- Aborder des thèmes plus sectoriels : commande publique, dimension sociale du développement durable, démarche de Haute Qualité Environnementale.

## **Création d'un espace sur les formations élus/agents**

- Organiser des voyages d'études.
- Organiser des formations ou orienter les collectivités dans le choix de formations.

## **Amélioration de la banque de données**

- Analyser et tirer des enseignements des expériences et des démarches présentées dans la banque de données.
- Actualiser les fiches en permanence.
- Développer les moteurs de recherche de la banque de données.

## **Ouverture aux expériences européennes et francophones**

- Les participants ont exprimé le souhait de voir se développer les échanges d'expériences et la mise en réseau avec les acteurs européens et francophones.

## ■ Le programme d'activités 2007

Suite à ces nombreuses attentes en matière de production d'outils, d'animation de réseau et de construction d'expertise, les partenaires de l'Observatoire se sont engagés sur le programme d'activités suivant pour l'année 2007 :

### **Faire vivre les outils informatiques existants : vers une stratégie d'amélioration continue**

- Actualisation et enrichissement des fiches d'expériences de la banque de données de l'Observatoire.
- Amélioration des moteurs de recherche et de l'accès à l'information.
- Publication de fiches méthodologiques à partir de l'analyse du contenu des fiches de la banque de données de l'Observatoire.

### **Construire une plateforme Internet de l'Observatoire comprenant :**

- Une présentation de l'Observatoire et de la vie du projet.
- L'accès à la banque de données ainsi qu'aux autres outils mis à disposition par les partenaires.
- Une boîte à outils méthodologiques, afin d'accompagner les collectivités dans l'élaboration et la mise en œuvre de leur agenda 21 ou de leur projet territorial de développement durable : guides ou outils méthodologiques et thématiques rédigés par d'autres collectivités, groupes de travail ou experts.

### **Animer le réseau de l'Observatoire**

- Organisation d'autres ateliers de travail, dont un en juin 2007, et publication des « Cahiers de l'Observatoire » à la suite de chaque rencontre.
- Création d'une liste de discussion informatique.



## Annexe 1 - Liste des participants

Nom	Prénom	Structure	Courriel
Bonnefoy	Nelly	Ville d'Orléans	nbonnefoy@ville-orleans.fr
Boulenguer	Solène	Ville de Roubaix	sboulenguer@ville-roubaix.fr
Durand	Stéphane	Ville d'Echirolles	s.durand@ville-echirolles.fr
Falaize	Marianne	Département Seine Saint-Denis	mfalaize@cg93.fr
Hammoutène	Katia	Département Alpes-Maritimes	khammoutene@cg06.fr
Madec	Patrick	Ville de Mérignac	agenda21@merignac.com
Mantelet	Janie	Département Bas-Rhin	janie.mantelet@cg67.fr
Morisse	Pierre	Ville de Montreuil	pierre.morisse@mairie-montreuil93.fr
Perquis	Pauline	Ville de Rillieux-la-Pape	pauline.perquis@ville-rillieux-la-pape.fr
Quere	Emmanuel	Département Finistère	emmanuel.quere@cg29.fr
Richard	Benoît	Ville de Carquefou	b.richard@mairie-carquefou.fr
Virloire	Lise	Ville de Paris	lise.virloire@paris.fr
Yiannaki	Christine	Communauté d'agglomération d'Amiens	c.yiannaki@amiens-metropole.com
Achiba	Majide	Communauté urbaine Lille Métropole	machiba@cudl-lille.fr
Bardou	Magali	MEDD - Délégation au développement durable	magali.bardou@ecologie.gouv.fr
Billant	Anne	Ville de Bourges	anne.billant@ville-bourges.fr
Bonnenfant	Roger	Ministère de l'Équipement	Roger.Bonnenfant@equipement.gouv.fr

Nom	Prénom	Structure	Courriel
Buquet	Nadège	Communauté de communes Marne Chantereine	n.buquet@marne-et-chantereine.fr
Canault	Claire	Ville d'Angers	claire.canault@ville.angers.fr
Charlot	Antoine	Comité 21	charlot@comite21.org
Clavier	Florent	Ville de Poissy	fclavier@ville-poissy.fr
Comolet	Arnaud	Communauté d'agglomération de Saint-Quentin en Yvelines	arnaud.comolet@agglo-sqy.fr
Coste	Nelly	Communauté d'Agglomération Plaine Commune	nelly.coste@plainecommune.com.fr
Descos	Anne	Association 4D	adescos@association4d.org
Dequiedt	Frédérique	ETD Territoires	F.DEQUIEDT@etd.asso.fr
Douvin	Anne	Délégation interministérielle à la Ville	anne.douvin@ville.gouv.fr
Dubois	Aurélie	ARENE Île-de-France	a.dubois@areneidf.org
Ducret	Benoît	Ville de Besançon	benoit.ducret@besancon.fr
Leguy	Dominique	Adage environnement	dominique.leguy@wanadoo.fr
Lemozit	Benoît	Ville d'Auxerre	benoit.lemozit@auxerre.com
Magniadas	Sylvie	Département Val-de-Marne	sylvie.magniadas@cg94.fr
Maillet	Sandrine	CIRIDD	sandrine.maillet@ciridd.org
Michaux	François-Marie	Région Haute-Normandie	francois-marie.michaux@cr-haute-normandie.fr



Nom	Prénom	Structure	Courriel
Noguera	Cliare-Lise	Région Limousin	cl-noguera@cr-limousin.fr
Paulmier	Sophie	Département Côtes d'Armor	paulmiersophie@cg22.fr
Pezzana	Agnès	Ville de Paris	agnes.pezzana@paris.fr
Pinot	Céline	Association Notre village Terre d'Avenir	terreavenir@notrevillage.asso.fr
Renard	Charlotte	Association 4D	crenard@association4d.org
Reynal	Paul	Association Notre village Terre d'Avenir	preynal@wanadoo.fr
Roger	Vincent	Département Val-de-Marne	vincent.roger@cg94.fr
Rolland	Juliette	Communauté d'agglomération du Val d'Orge	j.rolland@agglo-valdorge.fr
Stéphan	Gwénola	Association des Maires de France	gstéphan@amf.asso.fr
Tolachides	Sophie	Association 4D	stolachides@association4d.org
Vicq Thepot	Nathalie	MEDD - Délégation au développement durable	nathalie.vicq-thepot@ecologie.gouv.fr
Vrain	Gilles	DAC communication	g.vrain@dac-communication.eu

## Annexe 2 - Charte d'engagements de la banque de données



Observatoire national des Agendas 21 locaux et  
des pratiques territoriales de développement durable

**Charte d'engagements** <http://www.dd-pratiques.org>  
Date d'actualisation : 1<sup>er</sup> février 2007

### Article 1: Cadre général

#### 1.1 Contexte et Objectifs

À la suite de l'engagement et des souhaits exprimés par les collectivités territoriales à Johannesburg en 2002, d'élaborer et mettre en œuvre des agendas 21 locaux, l'État a inscrit, en juin 2003, dans la Stratégie nationale de développement durable sa volonté d'en favoriser la mise en œuvre.

En application des engagements du séminaire gouvernemental sur le développement durable de mars 2005, la Délégation au développement durable du MEDD (Ministère de l'écologie et du développement durable) a piloté la rédaction d'un « *cadre de référence nationale des projets territoriaux de développement durable et agendas 21 locaux* ». Ce cadre est issu d'un travail partagé avec les membres du comité de pilotage national agenda 21 et a été continuellement enrichi par les collectivités territoriales et les hauts fonctionnaires du développement durable.

Ce questionnaire électronique des agendas 21 locaux, des pratiques et projets territoriaux de développement durable vise à recenser des fiches d'expérience des collectivités locales françaises au sein d'une banque de données.

Le recensement de ces expériences s'articule avec le cadre de référence, les finalités et les éléments déterminants de la démarche qu'il met en avant<sup>(1)</sup>.

Plus globalement, cette banque de données donne accès à :

1. Voir document téléchargeable en page d'accueil.



- Un panorama national des agendas 21 locaux et projets territoriaux de développement durable,
- Une approche comparative des expériences pour la construction d'outils méthodologiques,
- Un réseau de contacts entre les collectivités et les partenaires du projet,
- Des documents en ligne sur les initiatives entreprises par les collectivités.

À terme, les expériences menées par les collectivités territoriales recensées contribueront à l'amélioration du cadre de référence et les outils s'y rapportant.

### **1.2 La banque de données est animée par l'Association 4D**

**1.3** La banque de données s'inscrit dans le cadre de **L'Observatoire National des agendas 21 locaux et des pratiques territoriales de développement durable**, inauguré en février 2006, par l'Association 4D, l'Association des maires de France (AMF), le Comité 21, et le Ministère de l'écologie et du développement durable (MEDD). Les activités de cet Observatoire seront plus largement : la mise en ligne d'une plateforme Internet, l'organisation de séminaires de travail, la diffusion de publications, etc.

Aujourd'hui, un autre outil vient compléter cet Observatoire : Le site portail agendas 21 France [www.agenda21france.org](http://www.agenda21france.org), animé par le Comité 21.

## **Article 2 : Engagements**

### **2.1 Conditions préalables**

Ce questionnaire est réservé aux : communes, départements, régions et intercommunalités à fiscalité propre (communauté d'agglomération, communauté de communes et communauté urbaine)<sup>[2]</sup>, aux pays, et aux parcs naturels régionaux.

### **2.2 Engagements des collectivités et/ou groupements**

En répondant au questionnaire électronique, les collectivités s'engagent à favoriser l'échange d'information et la mise en réseau en partageant leurs

2. Les autres types de structures désirant valoriser leur expérience au sein de ce réseau pourront le faire sur le futur site Internet de l'Observatoire national des Agendas 21 locaux et des pratiques territoriales de développement durable.

expériences en matière de développement durable avec les structures et personnes ayant accès à la banque de données. L'objectif général est d'accélérer le processus de mise en œuvre des agendas 21 locaux et des pratiques territoriales de développement durable.

Elles s'engagent par conséquent à :

- Répondre au questionnaire en toute bonne foi ainsi qu'à garantir l'exactitude et la véracité des informations fournies,
- Participer au processus de mise en réseau en fournissant les données demandées par l'animateur,
- Contribuer à l'actualisation périodique de leurs informations sur la base des indications fournies par l'animateur,
- Finaliser leur fiche dans le respect de la date limite de réponse.

### **2.3 Engagements de l'animateur de la banque de données**

L'animateur de la banque de données s'engage à :

- Soumettre aux collectivités le texte de la fiche les concernant avant sa mise en ligne,
- Les avertir de tout problème d'édition qu'ils pourraient rencontrer postérieurement à la validation de la fiche (voir article 3.2).

Conformément à l'article 27 de la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, sur la collecte et le traitement des données personnelles, toute collectivité dispose de la faculté d'accéder aux données qu'elle a renseignées lors de son acceptation de figurer dans la base de données, ou lors de sa demande d'inscription en ligne, de les modifier ou de les supprimer. De plus, il est interdit aux administrateurs d'exploiter commercialement des données sans permission écrite du concédant des données.

## **Article 3 : Modalités de fonctionnement**

### **3.1 Collecte des données**

Le questionnaire est accessible sur le site [www.dd-pratiques.org](http://www.dd-pratiques.org) pendant 3 mois à partir du premier jour de sa mise en ligne.

Il est alimenté par :

- Les données rentrées en ligne par les collectivités territoriales,



- Les données disponibles (publications, données accessibles sur Internet, centre de ressources 4D, relations avec collectivités adhérentes, etc.) rentrées par l'animateur de la banque de données.

### **3.2 Validation et mise en ligne des fiches**

Les fiches ne seront mises en ligne au sein de la banque de données qu'après une **co-validation systématique** des données par la collectivité et l'animateur de la banque de données.

### **3.3 Actualisation des fiches**

Les fiches pourront être actualisées de manière permanente par l'animateur de la banque à partir des données disponibles. Les collectivités pourront informer l'animateur de l'évolution de leur démarche afin d'actualiser la fiche.

Il est prévu de remettre le questionnaire en ligne chaque année durant une période déterminée à l'avance.

### **3.4 Accès**

- La banque de données est accessible à tous après inscription gratuite en ligne et remise d'identifiants de connexion. D'ici fin 2007, la banque de données sera accessible à tous, sans inscription préalable.
- L'accessibilité à l'interface du questionnaire électronique est réservée à l'animateur de la banque de données ainsi qu'à la collectivité concernée.

## **Article 4 : Clause de révision de la Charte d'engagements**

En cas de modifications de la banque de données ou de l'exploitation des données de l'Observatoire national des Agendas 21 locaux et des pratiques territoriales de développement durable, nécessitant une révision de la présente Charte d'engagements, les administrateurs pourront modifier tout ou partie de la présente Charte d'engagements, après en avoir informé par écrit les signataires de la présente Charte d'engagements.

Les signataires de la présente Charte d'engagements devront alors accepter la Charte d'engagements révisée, en accord avec les dispositions de l'article 2.3 de la présente Charte d'engagements.





## Observatoire national des Agendas 21 locaux et pratiques territoriales de développement durable

Partenaires de l'Observatoire



[www.association4d.org](http://www.association4d.org) • [www.comite21.org](http://www.comite21.org) • [www.amf.asso.fr](http://www.amf.asso.fr) • [www.ecologie.gouv.fr](http://www.ecologie.gouv.fr)

Ce projet est soutenu par



et par le Club Entreprises de l'Observatoire



Partenaire technique



La banque de données de l'Observatoire : [www.dd-pratiques.org](http://www.dd-pratiques.org)